

Fédération Française de Bridge

Newsletter métier - 30 juin 2021

Tous les clubs de bridge peuvent désormais accueillir du public sans restriction de jauge limitant la capacité d'accueil, tout en conservant les gestes barrière.

Les règles suivantes demeurent :

- Les personnes accueillies ont une place assise
- Une distance minimale d'un siège ou d'un mètre est laissée entre chaque personne
- Consommation possible dans l'enceinte du club, sous réserve d'être assis

- Mise en place d'un sens de circulation
- Respect des gestes barrière : port du masque obligatoire à tout moment, gel hydroalcoolique à toutes les tables
- Inscription préalable obligatoire à toutes les activités en donnant la priorité vos adhérents
- Privilégier les activités avec un minimum de déplacement (exemple : baromètre)
- Les mesures de distanciation restent obligatoires (à la table : plexiglas ou grands plateaux).

Attention ! Ceci est un cadre national. Le département des Landes ne bénéficie pas encore de l'allègement de ces mesures.